

MAIRIE DE PARIS



PARIS
emploi

— LA VILLE DE PARIS —
& SODEXO

**CHARTRE DE
DEVELOPPEMENT
DE L'EMPLOI LOCAL ET
DE LA RESPONSABILITÉ
SOCIALE DE L'ENTREPRISE**

sodexo 

PREAMBULE

La présente Charte a pour ambition de renforcer les liens entre les entreprises et le territoire parisien au travers d'actions types.

Ces actions ont pour double fonction, de renforcer l'intervention de la collectivité et de ses partenaires au bénéfice du public des demandeurs d'emploi parisiens, et de concourir à la mise en œuvre de la stratégie des entreprises sur les champs de l'emploi, de la formation ainsi que du développement de liens avec le tissu économique local.

Chaque entreprise ayant une politique RH et une stratégie d'inscription sur le territoire qui lui sont propres, ces actions ont donc matière à être déclinées individuellement.

Il revient donc aux entreprises de définir leurs engagements en actions concrètes et réalistes, de même pour les objectifs qu'elles s'assignent, sans viser à l'exhaustivité.



LES SIGNATAIRES

ENTRE

LA VILLE DE PARIS

ET

SODEXO



LES PARTENAIRES

LA VILLE DE PARIS

La Ville de Paris est présente aux côtés des entreprises pour les aider dans la détermination d'actions et d'objectifs à mêmes de contribuer à la mise en place de leur politique Emploi et Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE).

Forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, La Ville de Paris souhaite favoriser l'entrepreneuriat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail. La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les séniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage au travers de cette charte à faciliter l'insertion des entreprises dans le tissu socio-économique local.

L'ENTREPRISE SODEXO FRANCE

Fort de la conviction que la Qualité de Vie participe à la performance des organisations, Sodexo, créé par Pierre Bellon en 1966 à Marseille, est depuis plus de 40 ans, le partenaire stratégique des entreprises, des institutions et des collectivités en quête de performance et de bien-être.

Pour faire de chaque jour un jour meilleur, Sodexo créé, pilote et met en œuvre des services de qualité de vie. En France, chaque jour, les 38 000 collaborateurs Sodexo facilitent ainsi la vie de plus d'un million de personnes sur 4 200 sites.

En cela, Sodexo est l'inventeur d'un nouveau métier qu'il exerce en favorisant l'épanouissement de ses équipes et le développement économique, social et environnemental des communautés locales avec lesquelles il collabore.

Notre offre de Services de Qualité de Vie :

- Services sur Site (anciennement Restauration et Facilities Management)
- Services Avantages et Récompenses (anciennement Chèques et Cartes de Services)
- Services aux Particuliers et à Domicile

En France, Sodexo c'est :

- **37 000** collaborateurs
- Sur **4 000** sites
- **2.5 million** de consommateurs chaque jour
- **1 million** d'utilisateurs de chèques et cartes de services

A Paris, Sodexo c'est :

- **3 500** collaborateurs
- **340** sites avec crèches
- **121 000** consommateurs chaque jour
- **38000** Restaurants affiliés Chèque Restaurant



LES ENJEUX

La Ville de Paris et l'entreprise Sodexo ont décidé de signer une charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Cette charte, d'une durée de 3 ans, précise les actions concrètes qui seront menées pour renforcer l'implication de l'entreprise et de ses salariés dans le territoire, autour des axes prioritaires suivants :

1. **Développement de l'emploi local et appui à l'insertion professionnelle des publics prioritaires**
2. **Renforcement des relations avec les écoles, les universités, les organismes de formation**
3. **Développement des liens avec le tissu local de TPE et PME**

Ces engagements feront l'objet d'un examen au moins annuel afin de vérifier la réalisation de leur déclinaison en termes d'actions, voire d'ajuster leurs objectifs.

LES ACTIONS ET LES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT N°1 : L'EMPLOI

L'embauche locale représentant un enjeu autant pour les employeurs (gain d'efficacité et réduction du turn-over) que pour les habitants (qualité de vie au travail), la Ville de Paris et l'entreprise s'engagent mutuellement à mettre en œuvre les actions suivantes afin de favoriser localement la rencontre entre offre et demande d'emploi.

Pour la majorité de ces actions Sodexo s'appuiera sur sa Direction de l'emploi et de la Mobilité, structure créée récemment qui recense les besoins en recrutement en Ile de France.

Il existe plus de 100 métiers chez Sodexo, parmi lesquels l'entreprise recherche principalement des profils sur les postes suivants :

- Cuisinier/ère
- Plongeur/se
- Employé/e de service
- Technicien/ne de maintenance (tous corps de métiers)

La Ville de Paris s'engage à :

A. Désigner un interlocuteur dédié, à savoir la Mission Initiative Emploi Grands comptes, pour rechercher les solutions adaptées aux besoins de l'entreprise, et au premier chef celui du recrutement

B. Assurer l'interface avec les acteurs de l'emploi parisiens, à même d'orienter et de pré-sélectionner leurs publics sur les différentes actions évoquées ci-après, notamment les candidats correspondant aux besoins de l'entreprise, et notamment les personnes en reconversion professionnelle

C. Mobiliser les outils de formation du territoire, afin d'anticiper les besoins de recrutements de l'entreprise à court ou moyen terme

D. Favoriser la mise en relation avec les partenaires œuvrant dans le champ de l'emploi, auxquels l'entreprise pourra apporter son soutien, notamment sur le plan financier

L'ENTREPRISE SODEXO s'engage à :

A. Contribuer à l'information sur les métiers, et ainsi permettre aux demandeurs d'emploi parisiens de mieux connaître l'étendue des secteurs et métiers dans lesquels existent des opportunités de recrutement. Ceci pourra prendre la forme, par exemple, d'informations métiers et/ou de visites d'entreprises, etc. Ces actions pourront s'adresser principalement à des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle.

B. Accorder une attention particulière aux candidatures émanant du territoire en :

1. Communiquant, le plus en amont possible, ses besoins et critères de recrutement à la Ville de Paris
2. Participant à des opérations de pré-recrutement organisées avec les services ou partenaires de la Ville de Paris. L'ensemble de ces opérations devrait générer un nombre annuel d'une quarantaine d'embauches de Parisien/nes
3. Contribuant à la mise en place de formations préalables au recrutement, avec l'appui des acteurs de l'emploi

C. Accueillir les Parisiennes et les Parisiens inscrits dans un parcours d'insertion et de formation :

1. Les stagiaires du programme de formation du Département de Paris et de la formation professionnelle continue, voire favoriser leur recrutement au sein de l'entreprise au terme de leur formation ;
2. Les salariés inscrits dans un parcours d'insertion, issus de Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), dans le cadre de Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP), voire favoriser leur recrutement au sein de l'entreprise suite à leur période d'immersion, tout en veillant à prendre en compte les problématiques des personnes concernées
3. Les demandeurs d'emploi accompagnés par les partenaires de la Ville dans le cadre de mises en situation professionnelle.

D. Soutenir les 2 principales associations parisiennes en faveur de l'emploi des jeunes, la Mission Locale de Paris et L'École de la 2ème Chance, via l'accueil de stagiaires ou le versement de la taxe d'apprentissage

E. Intégrer l'opération « 1000 parrains pour 1000 emplois », la Ville de Paris animant un réseau d'associations et institutions partenaires de l'emploi, à même d'identifier les publics bénéficiaires.

Dans ce cadre Sodexo pourra mobiliser un réseau de 20 ou 30 managers qui pourront de façon régulière rencontrer leurs filleul/e/s, dans le but de leur apporter un regard extérieur sur leurs recherches, et leur prodiguer des conseils en tant que professionnels.

F. Participer à des forums de recrutement : la Ville de Paris, en partenariat avec Carrefour pour l'Emploi, organise trois forums d'envergure parisienne, voire métropolitaine :

1. **Paris pour l'Emploi** : forum généraliste, début octobre ;
2. **Paris pour l'Emploi des jeunes** : forum dédié aux jeunes de tous niveaux, en février
3. **Paris des métiers qui recrutent** : Forum ciblé sur les secteurs en tension, courant avril

Ainsi que d'autres forums organisés, soit localement par les mairies d'arrondissement ; soit avec une finalité plus large que la seule question de l'emploi, comme par exemple le « Forum de rentrée des étudiants ». Pour la majorité de ces actions Sodexo s'appuiera sur sa Direction de l'emploi et de la Mobilité structure créée récemment qui recense les besoins en recrutement en Ile de France principalement sur des postes pouvant correspondre aux profils visés par cette Charte.

G. Adhérer à un club d'entreprises engagées pour l'emploi :

Le club FACE Paris (Fondation Agir Contre l'Exclusion), qui rassemble des entreprises de toute taille et tout secteur d'activité souhaitant s'inscrire dans une relation dynamique avec leur environnement social et leur territoire, notamment dans la mise en action de leurs engagements RSE (Responsabilité Sociale et Sociétale des Entreprises)

SODEXO est notamment partenaire et acteur du dispositif « Compétences pour demain » de FACE Paris qui a pour objectif d'accompagner des seniors en recherche d'emploi, en réflexion de mobilité ou de reconversion professionnelle. SODEXO animera dans ce cadre une MasterClass, permettant aux seniors de bâtir un nouveau projet professionnel durable dans les emplois et activités de demain.

H. Lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche en : formant ses salariés, participant à des actions de sensibilisation, développant des modes de recrutement innovants. A titre d'exemples :

- Sodexo a formé entre 2011 et 2013 l'ensemble de ses cadres opérationnels et fonctionnels à la Diversité et l'Inclusion
- Une formation dispensée en 2015 auprès de la Direction de l'emploi et de la Mobilité a permis de remettre à niveau les recruteurs/ices aux critères de discrimination par l'embauche.
- Dans le cadre de notre partenariat avec Pôle Emploi, certains segment (comme les Bateaux Parisiens) organisent des opérations de recrutement avec la méthode MRS.

ENGAGEMENT N°2 : LIEN ECOLES – UNIVERSITES – ORGANISMES DE FORMATION

Soucieuse de préparer les compétences de demain, la Ville de Paris souhaite renforcer les liens entre les jeunes et les entreprises. Ceci passe notamment par le développement des relations de ces dernières avec les établissements secondaires et supérieurs du territoire.

La Ville de Paris s'engage à :

A. Mobiliser le réseau de ses partenaires œuvrant pour le public des 16 – 30 ans, avec l'appui de la Mission Initiative Emploi Grands comptes

B. Contribuer à la sensibilisation des jeunes parisiens et des chercheurs d'emploi aux métiers de l'entreprise, notamment pour les secteurs dits « en tension » ;

C. Aider à la mise en œuvre de la composante « sociale » de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

L'entreprise Sodexo s'engage à :

A. Accueillir de jeunes parisiens en alternance (apprentissage, professionnalisation) : Paris a la plus forte concentration de CFA d'Ile de France. Un large panel de formations en alternance, du niveau CAP au niveau Ingénieur, est proposé par les établissements et organismes de formation locaux.

Sodexo cible le recrutement de 20 apprenti/es sur les diplômes de CAP « cuisine » et Bac pro « hôtellerie restauration ».

B. Participer à des forums locaux de l'orientation et/ou au forum de l'alternance, organisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Paris (CCIP).

C. Accueillir de stagiaires issus de :

1. **Classes de 3ème** (dans le cadre du stage découverte) en privilégiant les jeunes issus des quartiers populaires ou en situation de handicap ;

2. **Formations professionnalisantes** dans les lycées ou des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) ;

3. **Universités parisiennes**, en privilégiant les étudiants issus des quartiers populaires.

D. Verser la taxe d'apprentissage à des établissements d'enseignements secondaires et à des organismes de formation du territoire.

E. Se rapprocher des laboratoires de recherche, soit dans le cadre de mise en place d'un CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), soit sur un projet de recherche et développement, en ciblant le secteur de l'agroalimentaire.

F. Favoriser l'embauche de jeunes docteurs.

ENGAGEMENT N°3 : DÉVELOPPEMENT DES LIENS AVEC LE TISSU DE TPE ET DE PME DU TERRITOIRE

Dans une perspective de circuit court, l'objectif de la Ville de Paris consiste à favoriser l'ouverture des politiques d'achat des grandes et moins grandes entreprises aux TPE et PME locales.

La Ville de Paris s'engage à :

A. Mettre l'entreprise en relation avec les sous-traitants du territoire, notamment ceux relevant de l'économie sociale et solidaire, ainsi que le réseau des start-ups parisiennes et plus largement des entreprises innovantes

B. Favoriser l'implication de l'entreprise dans le tissu économique local, et répondre ainsi à ses besoins d'identification des partenaires économiques idoines

L'entreprise Sodexo s'engage à :

A. Consulter les entreprises locales sur des marchés et prestations de sous-traitance ciblés, en lien avec les Chambres consulaires, ou la SEMAEST au travers des outils qu'elle met en place (par ex : site Costo.paris)

B. Faire appel aux structures d'insertion par l'activité économique et autres entreprises solidaires parisiennes afin de pratiquer une politique d'achat responsable, comme par la mise en œuvre de « clauses sociales » dans ses marchés. Il est alors possible de recourir au « Pôle clauses sociales » mis en place par la Ville de Paris, en tant que facilitateur et selon des conditions à définir avec ce dernier. Paris compte plus de 88 SIAE dans différents secteurs (BTP, restauration, nettoyage, sécurité, événementiel, etc).

A titre d'exemple Sodexo est déjà en contact avec l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences) dans le cadre de la Clause sociale du marché de l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris.

De plus, Sodexo souhaite pouvoir développer les échanges avec **les structures du Secteur Protégé et Adapté (ESAT ou EA)** en proposant des stages, des mises à disposition qui peuvent favoriser des sorties vers le milieu ordinaire ou, plus simplement, en achetant des produits et/ou prestations de services à ces établissements.

C. Faire appel aux entreprises innovantes du territoire en :

- 1. Rencontrant les entreprises hébergées au sein des incubateurs labellisés « Paris Innovation »,** et plus spécifiquement, celui porté par Paris&Co ;
- 2. Adhérent au Club Open Innovation** de Paris&Co.

D. Contribuer au développement du tissu économique local en :

- 1. Faisant appel aux entreprises créatives parisiennes identifiés par les Ateliers de Paris,** qui pourraient intervenir dans le domaine du design d'espace et d'environnement, design de service ou encore en éco-design
- 2. Favorisant l'accès des salariés, notamment au travers des Comités d'entreprise,** à l'offre commerciale de proximité ainsi qu'aux entreprises soutenues par la Ville de Paris et la SEMAEST.

**PILOTAGE DE LA
CHARTRE ET
COMMUNICATION**

La Ville de Paris et l'entreprise s'engagent à désigner, respectivement, un interlocuteur référent de la Charte, responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

La Charte fera l'objet d'une évaluation annuelle, qui pourra rassembler le cas échéant les autres parties prenantes de la réalisation des différentes actions.

La présente Charte sera rendue publique sur le site internet paris.fr.

La « **Charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise** » de la **Ville de Paris** est mise en œuvre avec l'ensemble des partenaires emploi du territoire parisien : Pôle emploi, la Mission Locale de Paris, l'EPEC, l'Ecole de la 2ème Chance Paris, FACE Paris, les Structures d'Insertion d'Activité et d'Emploi et entreprises solidaires du territoire, l'APEC, Paris&Co, la SE-MAEST, le réseau « Paris Esprit d'entreprise », etc.

Fait à Paris, le 18 octobre 2016

Pour la Ville de Paris

Pour Sodexo

 Anne HIDALGO
Maire de Paris

Philippe Pont-Nourat
Directeur général